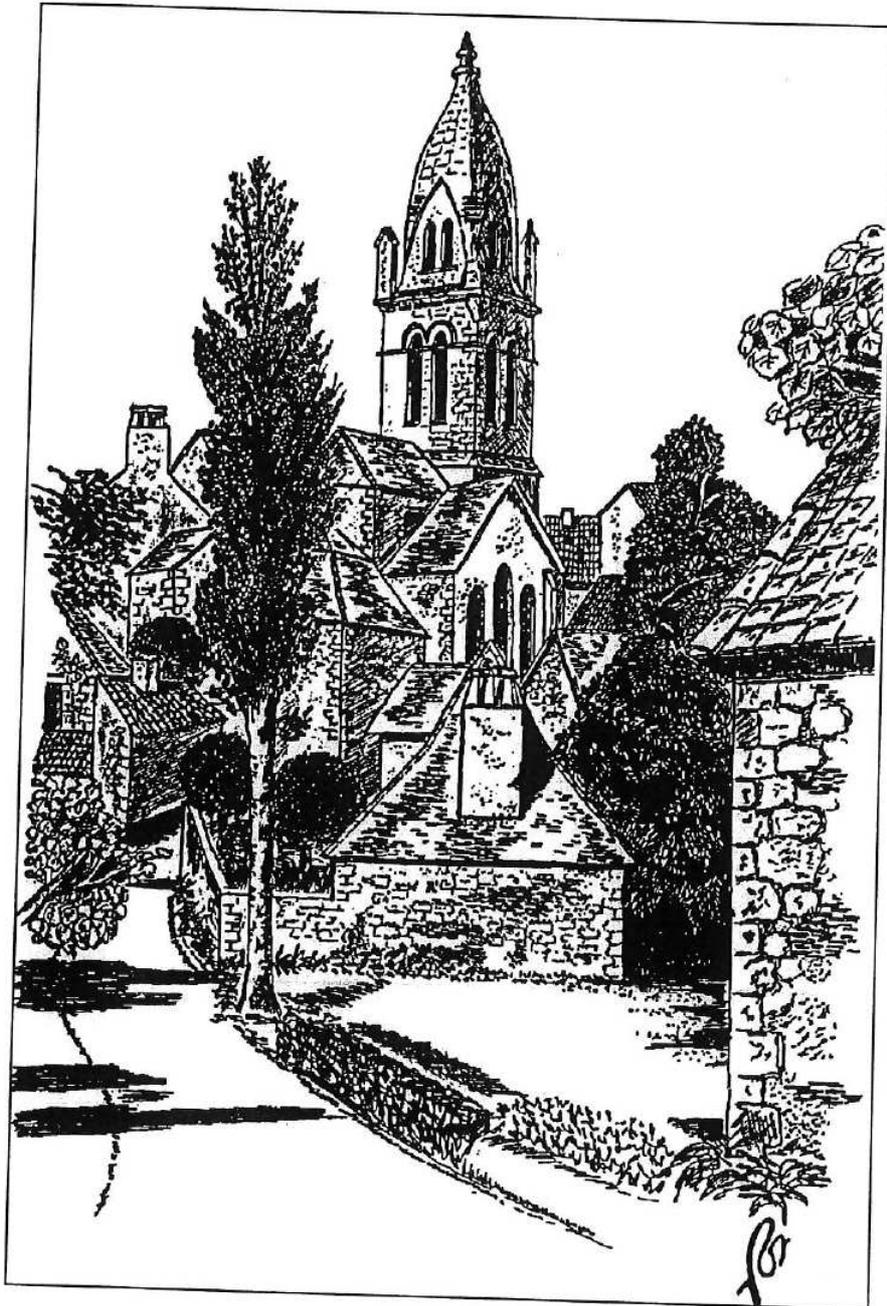




Lou Tambourinaire



N° 162 – JUIN 2016



Bulletin Municipal d'Informations
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

Trimestriel Communal publié par la Commission Municipale de l'Information
(Distribution gratuite)

SOMMAIRE

	PAGES
Le mot du Maire.....	1
<u>LA VIE MUNICIPALE</u>	
Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 10 Mars 2016.....	2,3,4,5
▪ Du 24 Mars 2016.....	5
▪ Du 12 Avril 2016.....	6,7,8,9,10,11,12,13
Quand le Père Noël repasse au mois de Mai	14
Nouveaux à FAUX – Les Ciseaux de FAUX.....	15
Nouveaux habitants – Décès - Remerciements	15
Renseignements utiles	16
Information à la population	17,18,19,20,21
<u>LA VIE DES ASSOCIATIONS</u>	
Les Associations de la Commune	22
APE	23
Comité des Fêtes	23
Concert de l'Orchestre d'Harmonie de Puy l'Evêque.....	24
GIFAAM (Jour de Fêtes)	25,26
2CV en Fauxlie's	27
Les Boulistes de FAUX	28,29
AAM - Les Tables de la Fontaine	30
<u>INFORMATIONS DIVERSES</u>	
Permanences	31
Mémento	32
Paroisse St Martin des Vignes	32
Commerçants et artisans de la commune	33
Communauté de Communes Portes Sud Périgord – Inscriptions scolaires - SPANC	34,35,36
Ordures ménagères – bulletin réponse	37



Rédaction	Alain LEGAL Yolande FORMAGGIO Laure BOURDÉ
Tirages	Mairie de FAUX
Distribution	Les élus



LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons
ainsi du papier...*

JUIN 2016



LE MOT DU MAIRE

Cet édito de juin 2016 revêt un caractère particulier, car en préambule, je souhaite rendre hommage à une personne qui vient de nous quitter le 28 avril 2016 et qui a passé 25 années au service de notre commune.

Il s'agit de Mr MATTHIAS Du REPAIRE Adhémar qui a exercé les fonctions de Maire de la commune de mars 1983 à mars 2008. De très nombreuses années consacrées aux autres qu'il convient de souligner et de respecter.

Titulaire de la médaille de chevalier de la légion d'honneur décernée le 13 juillet 1995, il laisse le souvenir d'un élu investi, soucieux de l'intérêt général et dévoué à la cause de la commune pour écouter et venir en aide à ses habitants.

J'ai eu l'honneur de lui succéder, ce qui m'a valu le plaisir de demander qu'il soit nommé Maire honoraire par arrêté du préfet en date du 20 février 2009.

Il laissera le souvenir d'un élu investi qui aura consacré une part importante de sa vie au service des autres.

Au nom du conseil municipal, je tiens à renouveler mes sincères condoléances à son épouse et à sa famille ainsi qu'aux proches de tous ceux qui viennent de nous quitter.

J'ai de nouveau le regret de constater des faits inadmissibles qui ont eu lieu récemment dans l'enceinte de l'école.

Une grosse pierre a été jetée lors d'un week-end, à travers la fenêtre vitrée dans une salle de classe projetant des débris de verre dans toute la classe. Un acte qu'il convient de condamner et pour lequel une plainte a été déposée.

Nous avons également fait le constat de dégradations dans les vestiaires au stade.

Encore une fois on ne peut exprimer que colère et tristesse face à ces comportements irresponsables et ces actes d'incivilité renouvelés.

Au chapitre des éléments positifs, je souhaite encore une fois mettre en avant le travail fait par nos employés au service de la commune et de ses habitants pour apporter toujours un meilleur service et veiller à conserver notre village propre et accueillant.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Coralie qui vient de rejoindre l'équipe pour prendre en charge l'accueil de l'agence postale communale.

Enfin, vous pourrez prendre connaissance dans ce bulletin de la création d'un nouveau commerce à Faux, avec l'ouverture prochaine d'un salon de coiffure. Les travaux démarrent cette semaine dans le local qui va être aménagé pour accueillir notre future coiffeuse à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Le Maire
Alain Legal



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

Le dix mars deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Étaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, DUMON Patrick, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : BERNARD Christophe, MARCOMINI Chantal.

Absente, excusée : AGUESSE Rachel.

Madame Bernadette DORLÉAC a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Convention à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction de la nouvelle Mairie et ses abords.
- Convention d'assistance à la passation des Marchés Publics et à leur dématérialisation pour la maîtrise d'œuvre – construction de la Mairie.
- Convention pour la vérification des extincteurs.
- Autorisation à lancer l'appel d'offres pour les organismes de contrôle.
- Autorisation de travaux pour l'aménagement du local « ancienne poste » pour l'installation d'un salon de coiffure.
- Autorisation de lancer les demandes de financement pour l'aménagement du local « ancienne poste » pour l'installation d'un salon de coiffure.
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 16 Février 2016, à l'unanimité.

1 – Convention à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction de la nouvelle Mairie et ses abords

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la présente convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclue avec l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 24 pour la construction de la nouvelle mairie a déjà fait l'objet d'une délibération lors du conseil du 29 Juin 2015 ; celle-ci se référait à un projet englobant la construction de la Mairie et d'une Maison de Santé dont le coût global approchait les 1 012 000 €.

Le projet de Maison de Santé encore à l'étude étant reporté, nous avons demandé le remaniement de la convention qui se calque sur un montant de travaux de 631 000 € et concerne seulement la Mairie, agence postale communale, bibliothèque municipale et aménagement des abords.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage s'articulera en trois phases:

- la 1^{ère} sera la préparation de la consultation
- la 2^{ème} l'assistance au choix du maître d'œuvre
- la 3^{ème} l'accompagnement après le choix du maître d'œuvre.

Son coût est de 6 480 € TTC pour la Commune de FAUX, réparti comme suit :

- Un premier acompte de 2 700 € hors taxes à la fin de la phase 1,
- Un deuxième acompte de 1 350 € hors taxes à la fin de la phase 2,
- Le solde de 1 350 € à la fin de la phase 3.

Le Conseil Municipal accepte la convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la Mairie et de ses abords, à l'unanimité.

2 – Convention d'assistance à la passation des Marchés Publics et à leur dématérialisation pour la maîtrise d'œuvre – construction de la Mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la convention signée pour la passation des marchés publics est arrivée à échéance et qu'il est nécessaire d'en rédiger une nouvelle pour permettre à la Commune de faire les publications en ligne des marchés publics de plus de 90 000 € et plus particulièrement celui de la construction de la Mairie.

Par cette convention, l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 24, réalise la mise en ligne des marchés publics pour le compte de la Commune, elle est d'une durée de trois ans et la redevance pour ce service est de 300 € pour l'année 2016.

Monsieur le Maire ajoute que l'aide de l'ATD 24 sécurise la procédure car les risques juridiques sont importants pour ce type de démarche, cela pose un cadre légal. Il donne aussi des éclaircissements sur les marchés publics et les précautions à prendre pour éviter les dérives.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer ladite convention d'assistance à la passation des marchés publics et à leur dématérialisation, à l'unanimité.

3 – Convention pour la vérification des extincteurs

Un état des lieux et des besoins de mise aux normes pour les contrôles obligatoires a été réalisé par monsieur Christophe BERNARD et mesdames Rachel AGUESSE et Monica MELINSKY en 2014. L'inventaire des extincteurs en faisait partie et le contrôle était assuré jusqu'en 2013 par l'entreprise SICLI.

L'ensemble du parc des extincteurs (18) a été renouvelé en Novembre 2014 suite à cet inventaire. La Commune ayant sollicité plusieurs sociétés, c'est l'entreprise MP INCENDIE qui a été retenue.

Toutefois, il y a lieu de prévoir la vérification chaque année.

Une convention, prévue dès l'achat des extincteurs, nous a été remise par l'entreprise MP INCENDIE. Les tarifs annuels pratiqués sont de 15 € pour la vacation, 30 € pour la convention la 1^{ère} année, 10,10 € par extincteur à eau, 11,80 € par extincteur à poudre et 4,10 € par extincteur CO2.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention de vérification annuelle des extincteurs, à l'unanimité.

4 - Autorisation à lancer l'appel d'offres pour les organismes de contrôle

Ce sujet préparé en 2014 et à finaliser, dresse un état des lieux en matière de contrôles obligatoires, la plupart faits par l'APAVE dont les contrats datent de 2008 et dont la prestation a pris fin en 2012.

Entre-temps, un contrôle des installations électriques de la salle des fêtes a été réalisé par la SOCOTEC, à la demande de la Commission de sécurité, en 2014.

Nous estimons que les tarifs de l'APAVE sont trop élevés et les prestations peu fiables, au regard des diagnostics effectués sur le bâtiment préfabriqué, notamment en matière de solidité.

Les contrôles des installations et bâtiments recevant du public sont nécessaires pour s'assurer de la sécurité de tous.

Nous devons donc reprendre la liste des contrôles à effectuer, établir un cahier des charges afin de lancer un appel à la concurrence pour la totalité de ces contrôles.

Le Conseil Municipal décide de lancer un appel d'offres pour les organismes de contrôle, à l'unanimité.

5 - Autorisation de travaux pour la rénovation du local de l'ancienne poste pour l'installation d'un salon de coiffure

Suite au projet d'installation d'un salon de coiffure dans l'ancien local de LA POSTE, Monsieur le Maire explique que l'entreprise A2S de Rouffignac de Sigoulès a fourni un devis s'élevant à 26 958,98 € hors taxes. Cette entreprise dispose de tous les corps de métiers nécessaires à cette opération.

Les travaux de réfection totale de la pièce comprennent : la dépose des menuiseries et grilles de défense, la dépose des installations électriques - la pose de menuiseries PVC et d'une porte alu – le doublage des murs extérieurs - la pose de cloisons – la pose d'un plafond – la pose des menuiseries intérieures – la plomberie – la fourniture, l'installation et le raccordement d'un cumulus – l'électricité – le revêtement de sol PVC et faïence – la peinture – et – divers.

Nous pouvons attendre des financements de la part des Fonds Européens (programme Leader 2014-2020 porté par le GAL au sein du Pays du Grand Bergeracois) et du Conseil Départemental à hauteur de 40 % et 30 %.

Resterait à la charge de la Commune entre 8 000 et 9 000 €.

La participation de la future coiffeuse reste à déterminer précisément avec elle sur la base des investissements spécifiques à son activité. Le loyer attendu se situerait aux alentours de 300 € mensuels.

Le devis demandé à L'entreprise A2S permettait d'avoir une proposition globale pour solliciter rapidement les subventions possibles, toutefois, d'autres devis seront demandés afin de garantir les intérêts de la Commune.

Un plan de financement sera préparé par le Monsieur le Maire et un projet de bail sera rédigé pour garantir l'opération à voter lors du prochain conseil municipal.

6 –Autorisation pour les demandes de financement de l'aménagement du local pour l'installation d'un salon de coiffure

Les travaux d'aménagement du local peuvent prétendre aux subventions suivantes ;

- Les Fonds Européens par le Programme Leader du PGB, à hauteur de 40 % du hors taxes,
- Le CONSEIL DÉPARTEMENTAL, à hauteur de 30 % du hors taxes.

Ces deux demandes de subventions seront transmises dans le courant de la semaine

prochaine.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de poursuivre ce projet et l'autorise à demander les financements, à l'unanimité.

7 - Questions diverses

Indemnisation de l'assurance

Suite aux actes de vandalisme perpétrés sur le bâtiment de la salle des associations, (joints arrachés et brûlés), une indemnisation par la compagnie d'assurance GROUPAMA est accordée à la Commune pour la somme de 156,56 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser cette somme.

Sortie des enfants à WALIBI

Monsieur Emmanuel ROMERO demande l'aide des élus pour fixer la date de la sortie à WALIBI, cadeau de Noël des enfants de FAUX. La date du samedi 21 Mai est arrêtée et messieurs Stéphane TEJERINA, Emmanuel ROMERO, mesdames Bernadette DORLÉAC, Anne-Marie FONTAYNE accompagneront le groupe. Messieurs Patrick DUMON et Alain LEGAL, viendront en soutien si nécessaire. Monsieur Julien LEPLUS qui a participé à ces sorties les années précédentes pourra également être sollicité en cas de besoin.

Vols

Plusieurs vols se sont produits sur la Commune ces derniers temps. Monsieur le Maire invite la population à les signaler à la mairie et surtout à la Gendarmerie.

Prochains Travaux

Les travaux d'enfouissement de réseaux et rénovation de l'éclairage public de la Route de Beaumont commencent la semaine prochaine.

Au cours de cette année le revêtement de la route départementale N° 19 (Beaumont à Bergerac) de La Micalie à Saint Aubin et celui de la route départementale N° 22 (Issigeac à Lanquais), du haut de la côte de Lanquais jusqu'à la route de Beaumont sera refait.

Ecole

Le samedi 12 Mars, les parents des enfants scolarisables à l'Ecole de FAUX à la rentrée de Septembre sont invités pour une visite de notre Ecole. Une classe de Saint Nexans étant menacée de fermeture, une campagne de recrutement est menée par cette commune.

FNACA

Monsieur le Maire rappelle qu'une commémoration de la fin de la guerre d'Algérie sera célébrée devant le Monument aux Morts de FAUX, il invite les élus à y assister. Une gerbe de fleurs sera déposée au nom de la Municipalité.

Cimetière

Monsieur le Maire annonce aux élus qu'il y a un problème d'infiltration d'eau dans l'extension du nouveau cimetière. Avec les pluies abondantes que nous avons eu ces derniers temps, il se forme des résurgences.

Monsieur le Maire et Christophe BERNARD ont rencontré l'entreprise LHOMME avec laquelle il est envisagé de réaliser une tranchée drainante en extérieur et tout le long du mur du haut, prolongée sur le côté en descendant vers la route, avec évacuation au fossé communal. Toutefois, il faut attendre que le terrain s'assèche pour réaliser ces travaux. Le coût de l'opération est de 16 026,41 € HT.

Monsieur le Maire propose que ces travaux se fassent dès que possible avec les beaux jours et de contracter un emprunt de 15 000 € sur 5 ans.

Les démarches finales seront discutées lors du prochain conseil.

Recensement de la population

Il s'est terminé le lundi 21 février 2016 et a comptabilisé 624 habitants, et 15 rattachés. Nous avons 277 résidences principales pour 369 habitations.

Commune nouvelle

Une première réunion des élus des communes de Faux, Monmadalès et Saint Aubin de Lanquais s'est tenue à Faux le 14 janvier 2016, animée par monsieur REY, Directeur de l'Union des Maires de Dordogne qui a présenté aux participants, à l'aide d'un diaporama, les démarches nécessaires induites lors d'un regroupement de Communes, son intérêt et le fonctionnement de la Commune Nouvelle, jusqu'en 2020, et après 2020, suite au renouvellement des Conseils Municipaux.

A l'issue, il a été convenu de se donner le temps de la réflexion et de la concertation.

Une nouvelle réunion des élus des 3 communes s'est tenue le mardi 8 Mars à Saint Aubin de Lanquais, en présence de monsieur REY.

Les élus de Faux regrettent que seuls les arguments négatifs aient été développés et mis en avant par la majorité des élus qui se sont exprimés.

Le but de cette démarche, impacte le budget de la collectivité car, en cas d'engagement de fusion, pris avant fin juin 2016, les dotations de l'État seront maintenues à leur niveau actuel pendant 3 ans et ne subiront pas les baisses envisagées par l'état.

Les élus de Faux ont présenté une position constructive tout en précisant bien qu'ils ne recherchaient pas une union à tout prix et que celle-ci ne pourra se faire que s'il se dégage une réelle volonté de travailler ensemble pour bâtir un véritable projet de développement au service des administrés.

Il est à noter par ailleurs, que la création d'une « Commune Nouvelle » impacte également la numérotation des rues et que ce dossier est laissé en suspens jusqu'à la prise de décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

Le vingt-quatre mars deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, DUMON Patrick, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, TEJERINA Stéphane.

Représentés : MELINSKY Monica, DUBUC Bernard,

Absents, excusés : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe.

Madame Bernadette DORLÉAC a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

-Renouvellement de la ligne de trésorerie.

1 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Ligne de trésorerie de 50 000 € ouverte en 2014 et renouvelée en 2015 est arrivée à échéance le 9 Mars 2016. Il s'agit d'un prêt sur 12 mois, indexé sur l'Euribor et dont le taux actuel est exceptionnellement bas. L'intérêt ne s'applique que sur les sommes débloquées.

Cette ligne de trésorerie est utilisée dans l'attente de subventions à percevoir, d'où la nécessité de la renouveler de toute urgence.

Le Conseil Municipal décide du renouvellement de la ligne de trésorerie, à l'unanimité.

2 – Questions diverses

Création d'une commission "signalétique"

Le rôle de cette commission consistera à recenser les besoins en panneaux de signalétique des commerces et sites de notre commune.

C'est l'actuelle commission "identification et numérotation des rues" qui prendra en charge cette nouvelle commission.

Rappel : la commission est composée de Françoise BOILLIN, Bernadette DORLÉAC, Patrick DUMON, Anne-Marie FONTAYNE, Chantal MARCOMINI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Le douze avril deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DUBUC Bernard, MARCOMINI Chantal.

Madame Bernadette DORLÉAC a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Compte de Gestion 2015, Budget principal,
- Compte de Gestion 2015, Budget annexe,
- Compte Administratif 2015, Budget principal,
- Compte Administratif 2015, Budget annexe,
- Vote des taux d'imposition pour 2016,
- Vote du budget primitif 2016, budget principal,
- Vote du budget primitif 2016, budget annexe,
- Validation des travaux d'aménagement du local communal devant servir de salon de coiffure et de son bail de location,
- Validation des travaux d'assainissement de l'extension du cimetière et des demandes de subvention,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve les comptes-rendus des séances des 10 et 24 Mars 2016, à l'unanimité.

1 – Compte Administratif 2015, Budget principal

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Articles		Prévu	Réalisé
11	Charges à caractère général	89135,64	76684,83
12	Charges de personnel	126478,00	126044,19
14	Atténuation de produits	17571,00	17521,00
65	Autres charges de gestion courante	53115,00	50349,10
66	Charges financières	9120,00	9111,04
67	Charges exceptionnelles	50,00	0
23	Virement à l'investissement	78081,63	0
42	Opération d'ordre	5722,58	5722,58
Total		379273,85	285432,74

Recettes			
Articles		Prévu	Réalisé
13	Atténuation de charges	11300,00	11233,70
70	Produits des services	16854,00	14820,44
73	Impôts et taxes	163740,00	172103,75
74	Dotations et participations	139643,00	145212,62
75	Autres produits de gestion courante	19927,40	12752,00
76	Produits financiers	5,00	4,21
77	Produits exceptionnels	435,00	435,83
R002	Excédent reporté	27369,45	

Total		379273,85	356562,55	
SECTION d'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
D001	Solde reporté	52671,47		
16	Remboursement d'emprunts	56840,21	56340,21	500,00
20	Subventions d'équipement versées	37015,00		14215,00
21	Immobilisations corporelles	60901,00	58238,49	1800,00
23	Immobilisations en cours	119600,00	99643,30	
40	Opérations d'ordre	0,00	0	
41	Opérations patrimoniales	0,00	0	
Total		327027,68	214222,00	16515,00

Recettes				
Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
10222	FC TVA	8871,00	9440,00	
1068	Affectation à la réserve	47348,47	47348,47	
16	Emprunts	40225,00	0,00	25000,00
13	Subventions d'investissement	146279,00	81903,25	17897,00
204	Subventions d'équipement	0,00	0,00	
165	Caution	500,00	0,00	500,00
40	Opérations d'ordre	5722,58	5722,58	
21	Prélèvement sur fonctionnement	78081,63		
Total		327027,68	144414,30	43397,00

Ces chiffres donnent les résultats suivants :

Affectation des résultats

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		27369,45	52671,47		52671,47	27369,45
Opérations de l'exercice	285432,74	356562,55	214222,00	144414,30	499654,74	500976,85
TOTAUX	285432,74	383932,00	266893,47	144414,30	552326,21	528346,30
Résultats de clôture		98499,26	122479,17			23979,91

Besoin de financement	122479,17	
Excédent de financement	0	
Restes à réaliser	16515,00	43397,00
Besoin de financement	95597,17	
Excédent de financement		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 95597,17 au compte 1068 (investissement) : Excédent

Monsieur le Maire précise que le Compte Administratif est le bilan comptable de l'année écoulée. Il fait la remarque que les résultats sont très proches des estimations du budget 2015. Toutefois certaines dépenses d'investissement sont décalées sur 2016.

2 - Compte Administratif 2015, Budget annexe

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Articles		Prévu	Réalisé
11	Charges à caractère général	2661,79	1100,15
12	Charges de personnel	2000,00	0
65	Autres charges de gestion courante	1,00	0,79
66	Charges financières	1579,04	1574,32
67	Charges exceptionnelles	1,00	0
22	Dépenses imprévues	50,00	
23	Virement à l'investissement	3110,00	0
42	Opération d'ordre	8654,09	8654,09
Total		18056,92	11329,35
Recettes			
Articles		Prévu	Réalisé
R002	Excédent reporté	2261,74	
70	Produits des services	9110,00	6482,79
75	Autres produits gestion courante	1,00	0
42	Opérations d'ordre	6684,18	6684,07
Total		18056,92	13166,86

SECTION d'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
16	Remboursement d'emprunts	1596,99	1596,99	
21	Immobilisations corporelles	2572,92	2199,96	
23	Immobilisations en cours	910,00	0	910,00
40	Opérations d'ordre	6684,18	6684,07	
D001	Déficit reporté	2953,66	0,00	
Total		14717,75	10481,02	910,00
Recettes				
Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
106	Réserves	2953,66	2953,66	
40	Opérations d'ordre	8654,09	8654,09	
21	Prélèvement sur fonctionnement	3110,00		
Total		14717,75	11607,75	0,00

Ces chiffres donnent les résultats suivants :

Affectation des résultats

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2261,74	2953,66		2953,66	2261,74
Opérations de l'exercice	11329,35	13166,86	10481,02	11607,75	21810,37	24774,61
TOTAUX	11329,35	15428,60	13434,68	11607,75	24764,03	27036,35
Résultats de clôture		4099,25	1826,93			2272,32

Besoin de financement	1826,93	
Excédent de financement	0	
Restes à réaliser	910,00	0,00
Besoin de financement	2736,93	
Excédent de financement		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement		

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	2736,93	au compte 1068 (investissement) : Excédent
---	---------	--

1362,32 au compte 002 (fonctionnement) : Excédent

Monsieur le Maire quitte la salle.

Madame Anne-Marie FONTAYNE, Adjointe au Maire, soumet au vote les comptes administratifs 2015 du budget principal et du budget annexe.

Le Conseil Municipal adopte les Comptes Administratifs 2015 du budget principal et du budget annexe, à l'unanimité.

3 - Compte de Gestion 2015, Budget principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 du budget principal, établi par la TRESORERIE, retraçant les opérations comptables de l'année.

	SECTION d' INVESTISSEMENT	SECTION de FONCTIONNEMENT	TOTAL des SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	327027,68	379273,85	706301,53
Titres de recettes émis	144414,30	357041,12	501455,42
Réductions de titres	0	478,57	478,57
Recettes nettes	144414,30	356562,55	500976,85
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	327027,68	379273,85	706301,53
Mandats émis	224234,26	287904,23	512138,49
Annulations de mandats	10012,26	2471,49	12483,75
RÉSULTATS de l'EXERCICE	214222,00	285432,74	499654,74
Excédent		71129,81	1322,11

Déficit	69807,70		
---------	----------	--	--

4 –Compte de Gestion 2015, Budget annexe

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 du budget principal, établi par la TRESORERIE, retraçant les opérations comptables de l'année.

	SECTION d' INVESTISSEMENT	SECTION de FONCTIONNEMENT	TOTAL des SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	14717,75	18056,92	32774,67
Titres de recettes émis	11607,75	15513,89	27121,64
Réductions de titres	0	2347,03	2347,03
Recettes nettes	11607,75	13166,86	24774,61
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	14717,75	18056,92	32774,67
Mandats émis	10481,02	12674,25	23155,27
Annulations de mandats	0	1344,9	1344,9
Dépenses nettes	10481,02	11329,35	21810,37
RÉSULTATS de l'EXERCICE	10481,02	11329,35	21810,37
Excédent	1126,73	1837,51	2964,24
Déficit			

Le Conseil Municipal approuve le compte de Gestion 2015, du budget principal et du budget annexe, à l'unanimité.

5 - Vote des taux d'imposition pour 2016

Monsieur le Maire présente le tableau fourni par les services fiscaux, comportant les bases prévisionnelles des quatre taxes locales pour l'année 2016.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'en raison des divers transferts de compétence et de la baisse des dotations de l'État, la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD prévoit une augmentation de 8%, sur 2 ans, de ses taux d'imposition.

3% seront appliqués sur les impôts locaux de 2016 et 5% sont envisagés pour 2017.

En conséquence, comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose de neutraliser les effets de cette augmentation et de baisser les taux de la Commune de 3 % pour 2016.

Le Conseil Municipal accepte le principe et vote les taux d'imposition 2016, comme suit, à l'unanimité.

<i>Taxe</i>	<i>Bases 2015</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2016</i>	<i>Taux d'imposition 2015</i>	<i>Taux d'imposition 2016</i>	<i>Produit fiscal attendu arrondi 2016</i>
Taxe d'Habitation	711319	721800	9,93	9,63	69509
Taxe Foncière bâti	450954	451200	11,05	10,72	48369
Taxe Foncière non bâti	33877	34200	29,83	28,93	9894
C.F.E	41900	47200	13,91	13,49	6367
TOTAL					134139

6 – Vote du budget primitif 2016, budget principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 -- budget principal,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Articles		Prévu
11	Charges à caractère général	91667,29
12	Charges de personnel	141070,00
14	Atténuation de produits	17571,00
65	Autres charges de gestion courante	64735,00
66	Charges financières	7500,00
67	Charges exceptionnelles	50,00
42	Opérations d'ordre	5722,58
23	Virement à l'investissement	225000,00
Total		553315,87
Recettes		
R002	Excédent reporté	2902,09
13	Atténuation de charges	13550,00
70	Produits des services	17820,00
73	Impôts et taxes	165875,78
74	Dotations et participations	139913,00
75	Autres produits de gestion courante	213200,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	50,00
Total		553315,87

SECTION d'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Articles		Reste à réaliser	Propositions	Total prévisions
D001	Déficit reporté		122479,17	122479,17
16	Remboursement d'emprunts	500	19291,49	19791,49
204	Subventions d'équipement versées	14215	20138,00	34353,00
21	Immobilisations corporelles	1800,00	37436,69	39236,69
23	Immobilisations en cours		924530,00	924530,00
Total		16515,00	1123875,35	1140390,35
Recettes				
Articles		Reste à réaliser	Propositions	Total prévisions
10	Dotations, fonds divers		24400,00	24400,00
1068	Affectation à la réserve		95597,17	95597,17
13	Subventions d'investissement	17897,00	621827,50	639724,50
16	Emprunts	25500,00	124446,10	149946,10
40	Provision pour amortissement		5722,58	5722,58

21	Virement du fonctionnement		225000,00	225000,00
Total		43397,00	1096993,35	1140390,35

Ce budget prévisionnel a été élaboré en tenant compte de charges de personnel plus élevées qu'en 2015, du fait de l'emploi à temps complet de Mme BOURDÉ, au secrétariat, à compter de Juin 2016, de l'embauche d'un emploi aidé pour le « Point Poste » ainsi que de l'augmentation du temps de travail de l'emploi aidé du service technique.

En ce qui concerne les recettes, l'Entreprise URBASOLAR, conformément à l'engagement signé, versera à la Commune un droit de premier établissement de 200 000 € au début des travaux de réalisation de la ferme photovoltaïque. Cette recette est imputée en fonctionnement sur le compte 757.

7 – Vote du budget primitif 2016, budget annexe

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2016 -- budget annexe,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Articles		Prévu
11	Charges à caractère général	2318,19
12	Charges de personnel	2000,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00
66	Charges financières	1523,50
67	Charges exceptionnelles	1,00
22	Dépenses imprévues	50,00
42	Opération d'ordre	8654,09
Total		14547,78

Recettes		
70	Produits des services	6500,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00
42	Opérations d'ordre	6684,46
R002	Excédent reporté	1362,32
Total		14547,78

SECTION d'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
		Reste à		Total
Articles		réaliser	Propositions	prévisions
D001	Déficit reporté		1826,93	1826,93
16	Remboursement d'emprunts		1652,00	1652,00
23	Immobilisations en cours	910,00	317,63	1227,63
40	Opération d'ordre		6684,46	6684,46
Total		910,00	10481,02	11391,02

Recettes				
		Reste à		Total
Articles		réaliser	Propositions	prévisions
106	Réserve		2736,93	2736,93

40	Provision pour amortissement		8654,09	8654,09
Total		0,00	11391,02	11391,02

Monsieur le Maire ajoute que nous devons réviser nos tarifs au cours de l'année 2016 afin de couvrir les dépenses réelles d'entretien (personnel, hydro-curage des canalisations par tiers à compter de 2016, etc...) et de pouvoir envisager des travaux d'extension du réseau.

Le montant de la redevance d'assainissement passerait de 50 € à 60 € pour la part fixe et de 0,65 € à 0,78 € par mètre cube d'eau. Au vu de la consommation moyenne d'eau, l'augmentation représente environ 18,50 € / an. Il faut noter que le montant actuel de la redevance se situe à environ 50 % de la moyenne constatée sur le département.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des modifications proposées, et le budget primitif 2016, du budget principal et du budget annexe, à l'unanimité.

8- Validation des travaux d'aménagement du local communal devant servir de salon de coiffure et de son bail de location

Monsieur le Maire rappelle que le devis initial présenté par la société A2S s'élevait à 32 350,26€, (26 958,98€ HT).

Après négociation, l'ensemble des trois devis de l'entreprise A2S, DECOMAT, MAZEAU Eric et arbitrage des engagements pris par la future exploitante, le montant des travaux à la charge de la Commune s'élève à 22 916,85€ TTC (19 097,37€ HT).

Il est rappelé que ces travaux sont éligibles aux subventions du Conseil Départemental et du Programme Leader du PGB.

En ce qui concerne la location, il est proposé un bail de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer mensuel de 270€ HT, 20€ de charges, plus l'eau et l'électricité.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

9- Validation des travaux d'assainissement de l'extension du cimetière et des demandes de subvention

Ces travaux, votés lors du Conseil du 10 mars dernier, ne présentant plus un caractère d'urgence, sont provisoirement différés en fin d'année ou début 2017, nous permettant de demander des devis complémentaires et de solliciter des subventions éventuelles.

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à solliciter d'éventuelles subventions.

10 - Questions diverses

Signalétique

La COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD réactive le dossier de micro-signalétique et à ce titre demande aux Communes de désigner un correspondant.

Afin de coordonner les dossiers, Madame Chantal MARCOMINI est désignée comme référent, permettant un suivi global de la signalisation et de la signalétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55

Quand le Père Noël repasse au mois de Mai !



Samedi 21 mai 2016, place du foirail à Faux.

Il est 8h00, les yeux encore chargés de sommeil, ils s'approchent lentement du bus. Ils hésitent, attendent l'appel puis c'est la délivrance : ils laissent partir leurs enfants vers le Parc Walibi d'Agen car le Père Noël de la mairie a donné rendez-vous à leurs enfants pour profiter de leur cadeau.

Les enfants embarqués, les parents libérés, la journée peut commencer. Soleil radieux, conseillers municipaux en pleine forme (compétence indispensable), le bus file tranquillement vers sa destination : le Parc Walibi d'Agen. A la vue de l'immense W rouge se dressant par delà la cime des arbres, la température intérieure du car de la société Boulet grimpe de 10 degrés supplémentaires.

« Les enfants sont bien dynamiques cette année » : ça doit être l'air du temps se disent les 4 Conseillers municipaux encadrant cette joyeuse troupe. Décompte et recompte, ils sont bien 30 : les groupes constitués, nous voilà partis à l'aventure des innombrables attractions. 10h-12h45, 14h-17h quasiment 6h à courir d'un manège à l'autre et la réserve d'énergie de la jeunesse de notre village ne faiblira guère de la journée, car ni le Grand 8, ni les Bouées géantes, ni le train de Scratch, ni les balançoires volantes, ni le pique-nique ou les jeux d'eau n'auront raison de la santé et de la vitalité de la jeunesse falloise.

Une journée réussie à entendre les chants qui raisonnent encore dans le bus à l'approche de la place du foirail vers 19h10, terminus d'une journée bien remplie.....jusqu'à la prochaine.

Merci, Père Noël

Le village affichera une nouvelle coupe estivale, courant Juillet grâce à l'ouverture d'un petit salon de coiffure sous la mairie (ancien bureau de poste). La jeune Caroline Lafon, résidant à Montaut, sera heureuse de vous accueillir du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h, ainsi que le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. (Disponible sur demande de 12h à 13h30.) Des articles et bijoux « fantaisie » seront également en vente dans cette petite échoppe villageoise que vous pourrez joindre au 05 53 27 24 54.

Créer sa propre entreprise est une aventure parsemée d'embuches. Melle Lafon tient donc à adresser ses plus sincères remerciements à la commune de Faux pour son aide, son soutien et sa gentillesse dans l'élaboration de son projet.

Nous vous donnerons plus de détails quant à la date exacte d'ouverture et à l'inauguration dans notre prochain bulletin. En attendant, nous espérons que l'arrivée de ce nouveau commerce dans notre

NOUVEAUX HABITANTS

Madame VRAIN Brigitte à « la Micalie »
Monsieur DELMAS David à « la Potence »

*Nous invitons les nouveaux résidents à venir se faire connaître à la MAIRIE et aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès leur arrivée dans notre village.
Merci d'avance.*

DÉCÈS

Mme LOUBIC veuve MARTINELLO Gisèle, Micheline, décédée le 25 Avril 2016 à BERGERAC.
Mr MATHIAS du REPAIRE Jean, Marie, Alem, Pierre Adhémar, décédé le 28 avril 2016 à PÉRIGUEUX.
M. PLAYE Gérard, François, décédé le 10 Mai 2016 à BELVÈS
M. JEAN Christian, décédé le 11 Mai 2016 à LA VERRIÈRE (78)
Mme D'AUBREY-WILKINSON Rena, décédée le 29 Mai 2016 à NAUSSANNES

Nous présentons à la famille nos plus sincères condoléances.

campagne enchantera petits et grands et nous souhaitons « Bonne chance » à celle que l'on surnommait bientôt « la coiffeuse de Faux »

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui, par leur présence ou leur témoignage d'amitié, nous ont apporté soutien et réconfort lors du décès de Monsieur PLAYE Gérard.

Madame PLAYE Josiane et sa famille.

REMERCIEMENTS

« Madame du Repaire, ses enfants et ses petits-enfants très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès d'Adhémar du Repaire, vous prient de trouver ici, leurs sincères remerciements. »

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

LE BUREAU DE LA MAIRIE

Est ouvert au public les :
Lundis – Mercredis - Vendredis,
De 14 heures à 18 heures 30.

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96

📠 09.70.62.53.28.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

De FAUX est ouverte,
Les après-midi,
Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

MARCHÉ du VENDREDI

Celui-ci a lieu sur la Place du Foirail
Partie goudronnée,
Tous les vendredis ma' 
De 9 h à 12 h 30.

LE RAMASSAGE DES POUBELLES

est effectué le **Lundi matin**
Et le **jeudi matin** en période estivale
(juillet-août)

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Depuis le 1^{er} janvier 2016, de nouveaux horaires pour les déchèteries du bergeracois sont mis en service.
Veuillez les trouver ci-dessous :

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac		Saint Pierre d'Eyraud		Issigeac		Sigoulès	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h			9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

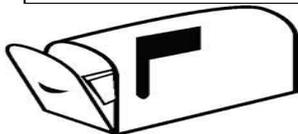
Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC :

- d'une pièce d'identité,
- de la carte grise du véhicule,
- d'un justificatif de domicile.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

Téléphone/FAX : 05.53.73.34.46

INFORMATION À LA POPULATION



BOITES AUX LETTRES

Nous prions nos habitants de bien vouloir indiquer leur(s) nom(s) et prénom sur la boîte aux lettres. Ceci permettra de faciliter la distribution du Tambourinaire, la distribution du courrier du facteur, ainsi que le travail de numérotation des rues de la Municipalité.

Merci pour votre collaboration.

Rte (Réseau de transport d'Electricité) INFO

Des travaux d'entretien et de peinture des poteaux électriques Moyenne tension sur la ligne allant de « Grange Neuve » à « la Borie du Notaire » vont avoir lieu du 23.05.16 au 25.08.16

LES BRUITS DE VOISINAGE

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ⇒ les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- ⇒ les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- ⇒ les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



DÉBIT INTERNET

Les personnes qui habitent à moins de 1 Km du réseau fibre optique (situé au Bourg de FAUX à côté de la Mairie) peuvent prétendre à un débit internet plus important. Pour cela, il faut contacter votre opérateur pour savoir si vous êtes éligible et pour qu'il change votre box (une box dénommée Box pro V3 adaptée à la VDSL2)

La transmission des données numériques sur la ligne téléphonique classique peut être assurée par deux technologies : ADSL ou VDSL2. Le type d'accès dépend de la longueur de la ligne de téléphone et donc de l'éloignement des équipements d'accès Orange (DSLAM) par rapport à votre habitation.

L'ADSL et le VDSL2 se différencient par la vitesse de transmission des données :

- ADSL : l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) propose :
 - Un débit descendant en général de 1Mbit/s à 15Mbit/s.
 - Un débit montant en général inférieur à 1Mbit/s.
- VDSL 2 : le VDSL 2 (Very high bit-rate DSL) est une connexion internet qui permet des débits plus rapides que l'ADSL. Le VDSL 2 propose :
 - Un débit descendant en général de 1Mbit/s à 15Mbit/s, pouvant être compris entre 15Mbit/s et 50Mbit/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1km).
 - Un débit montant en général inférieur à 1Mbit/s, pouvant atteindre 8Mbit/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1km).

URBANISME

L'urbanisme est souvent compliqué et contraignant, quelques petites explications pour vous éclairer.
La déclaration en Mairie ne dépend pas du fait que la construction soit permanente, démontable ou légère, attenante ou non à la construction existante.

La déclaration dépend uniquement de la superficie et de la hauteur de l'installation, et si elle est située en zone constructible

Les constructions

La déclaration en Mairie est obligatoire pour les constructions dans votre jardin qui sont de dimensions supérieures à 5 m² de superficie (surface de plancher et emprise au sol),

- déclaration préalable pour les constructions de 5 m² à 20 m²
- permis de construire pour les constructions de plus de 20 m² de superficie.

Exemple : un abri de jardin en bois démontable de 21 m² doit faire l'objet d'un permis de construire.

Les Annexes exemptées d'autorisation

Vous pouvez installer certaines annexes dans votre jardin sans autorisation uniquement dans les cas suivants :

a) Les Installations permanentes exemptées d'autorisation :

Si les dimensions sont inférieures à 5 m² de superficie (surface de plancher et/ou emprise au sol) :

- Cabanes, Kiosques, Pergolas, Structures légères d'aires de jeux (portique, toboggan, balançoires, trampolines...), Barbecues fixes (en pierre, en brique), Cabinets de toilette ou douches extérieurs

b) Installations provisoires

Vous pouvez installer temporairement une structure démontable sans autorisation. Le caractère temporaire s'entend d'une installation implantée **3 mois maximum dans l'année**.

Cette règle concerne notamment : Piscine hors-sol ; Tonnelle ; Trampoline

Au-delà de ce délai, vous devez effectuer une déclaration préalable de travaux ou demander un permis de construire, en fonction des dimensions de votre installation.

Attention : Une taxe d'aménagement s'applique lors de tout dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux.

Les taxes suite à une déclaration d'urbanisme

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables déposées depuis mars 2012.

La taxe est exigible à la date de :

- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- l'achèvement des constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office)

DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



À QUELLES AIDES FINANCIÈRES AVEZ-VOUS DROIT POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?

Vous pouvez disposer de différentes aides financières pour réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement (isolation de la toiture, des murs, remplacement des fenêtres, changement de votre système de chauffage ...)

En améliorant l'efficacité énergétique de votre logement, vous pourrez ainsi :

- réaliser des économies sur vos factures d'énergie ;
- vivre dans un environnement plus confortable ;

- augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

De plus, en réduisant vos consommations d'énergie, vous limitez les émissions de gaz à effet de serre qui sont responsables du réchauffement de la planète et des changements climatiques.

Pour être accompagné gratuitement dans votre projet et son financement, vous pouvez contacter les Points Rénovation Info Service. Des conseillers vous indiqueront les aides à votre disposition.

www.renovation-info-service.gouv.fr

Ou 0 808 800 700

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2016

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique permet de déduire de l'impôt sur le revenu, 30% des dépenses éligibles pour certains travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Nouveaux critères techniques d'éligibilité.

L'éco-prêt à taux zéro

Les critères techniques des travaux éligibles à l'éco-prêt à taux zéro évoluent de la même manière que ceux du CITE.

Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah

Les aides des fournisseurs d'énergie

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, des dispositifs spécifiques sont proposés par les fournisseurs aux ménages en situation de précarité énergétique.

Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements relatifs aux aides financières ou si vous avez des questions techniques, financières ou juridiques sur les travaux que vous souhaitez réaliser, vous pouvez contacter le réseau des Points Rénovation Infos Service (PRIS). Vous pouvez également trouver des informations sur le site du ministère du Logement, de l'Égalité des

Territoires et de la Ruralité.

www.territoires.gouv.fr

sur le site du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.fouv.fr

sur le site de l'ADEME

www.ademe.fr/financier-renouvelable-habitat

sur le site de l'Anah

www.anah.fr

sur le site de l'ANIL

www.anil.org/poutils-de-calcul

www.anil.org/aides-locales-eco-renovation



Coupez l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières¹, être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger

► Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau, ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir. **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

- **Éliminez les endroits où l'eau peut stagner** : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées,... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
- **Couvrez les réservoirs d'eau** : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

► Évitez les piqûres

- **Appliquez sur la peau des produits anti-moustiques** surtout en journée. Demandez conseil à votre pharmacien ou médecin.
- **Portez des vêtements couvrants et amples.**

Participez à la surveillance du moustique tigre

► Sachez reconnaître le moustique tigre

- C'est un moustique : il a donc **deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe** dans le prolongement de la tête.
- Il a des **rayures noires et blanches** (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il est **très petit**, environ 5mm,
- Il est **source de nuisance** et pique le jour. Sa piqûre est **douloureuse**.

► Signalez sa présence

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, vous pouvez signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr ou sur l'application mobile **iMoustique**® développée par l'EID Atlantique (disponible sur l'AppStore et sur Google play).

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tout moustique n'est pas un moustique tigre !

Voyageurs, protégez-vous des moustiques

Vous êtes en partance ou de retour d'une zone où des cas de dengue, chikungunya ou zika ont été signalés ? Durant votre séjour et à votre retour en Métropole, évitez les piqûres !

✓ Portez des vêtements couvrants et amples

Ce sont des mesures très efficaces pour réduire l'exposition aux piqûres. Veillez à bien protéger les pieds et chevilles. L'imprégnation des vêtements par des insecticides renforce cette protection !

✓ Utilisez des produits anti-moustiques

Ils contiennent un principe actif qui éloigne les insectes sans toutefois les tuer : à appliquer sur toutes les parties découvertes du corps (sauf muqueuses et lésions cutanées étendues) et à renouveler régulièrement.

✓ Protégez-vous à l'intérieur de votre habitat

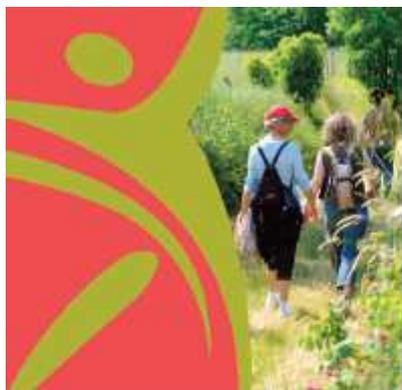
- Équipez les portes et fenêtres de moustiquaires,
- Utilisez des répulsifs comme les diffuseurs électriques,
- Les moustiques n'aiment pas les endroits frais, la climatisation est un bon moyen de protection individuelle,
- Utilisez les tortillons fumigènes à l'extérieur ou dans une pièce correctement aérée (à éviter en présence de nourrissons et de jeunes enfants).

Fièvre brutale, douleurs musculaires ou articulaires, maux de tête, larmoiements, éruption cutanée avec ou sans fièvre. **Si vous ressentez ces symptômes sur place ou à votre retour, consultez rapidement un médecin.**

Si vous êtes enceinte, évitez de voyager dans des zones où le moustique est présent. Le virus zika peut engendrer de graves anomalies du développement cérébral chez l'enfant.

Plus d'informations sur www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr et www.signalement-moustique.fr

¹ L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2^{ème} piqûre à une personne saine.



CODE DE BONNE CONDUITE DU RANDONNEUR

Les voies ouvertes à la circulation publique (art. L362-1 du Code de l'environnement) peuvent être empruntées par les adeptes des différentes randonnées.
Le plaisir de voir, écouter, toucher, échanger avec les autres usagers dans la nature ne peut se concevoir que par le respect :

DE L'ENVIRONNEMENT

- Rester sur les chemins, s'interdire le hors piste.
- Respecter les espaces naturels, la faune, la flore et s'abstenir de toute cueillette.
- Respecter l'état des chemins, ne pas dégrader, en adaptant sa vitesse aux conditions météorologiques et de terrain.
- S'interdire de faire du feu, ne jeter aucun déchet.

DE LA REGLEMENTATION

- Appliquer le code de la route qui est le même sur les chemins ruraux que sur le reste de la voirie.
- Respecter les interdictions et restrictions de circulation.
- Respecter les balisages permanents et occasionnels.
- Respecter les normes d'homologation en matière de bruit des moteurs.

DE LA PROPRIETE PRIVEE

- Respecter scrupuleusement la propriété privée, son accès étant soumis à l'accord préalable de son propriétaire.
- Ne pas effrayer les animaux en pâture.
- Rester sur les chemins en suivant et respectant le balisage.

DES AUTRES USAGERS

- A la rencontre d'un autre usager :
- Rester courtois en toutes occasions. Prendre l'initiative du salut.
- Tenir les chiens sous contrôle, si nécessaire.
- Rester discret particulièrement près des zones habitées, penser que le bruit dérange.
- Le cavalier et le vététiste ralentissent à la vitesse du pas.
- Les motorisés s'arrêtent, coupent le moteur et laissent la priorité.
- Se faciliter mutuellement le passage.
- S'abstenir de gestes et de bruits intempestifs en présence d'un cheval.

DE LA SECURITE

- Adapter sa vitesse à la visibilité, sachant qu'au détour du sentier le plus reculé peut surgir tout autre usager.
- Avoir une bonne préparation et condition physique.
- Bien connaître son itinéraire, s'informer des conditions météo, informer son entourage.
- Avoir toujours du matériel en bon état, une trousse de secours et de réparation.



Signaler
un problème : www.sentinelles.sportsdenature.fr



CDESI Dordogne
Commission Départementale des Espaces,
Sites et Itinéraires
Tél. 05 53 45 40 20
E-mail : cdesi24@dordogne.fr



LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE....

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. GRUNBERG Yves 05.53.58.87.81
- * **ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX**:M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27. 92
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.53.24.88.91 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX'LIES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : Mme HEYER Annabelle 05.53.24.32.17
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme Marie-Ange MACHOT : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Les Aînés ruraux)**: Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

Calendrier manifestations 2016

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
3 Juin	Assemblée Générale du Comité des Fêtes	Comité des Fêtes
4 Juin	Concert de musique à l'église	L'Orchestre d'Harmonie (dir. Jean Ballion)
5 Juin	Jour de Fête dans le village et Salle des Fêtes	GIFAAM
10 Juin	Assemblée Générale du Foot	FC FAUX
11 Juin	Tournoi de sixte sur réservation – Tournoi de FC FAUX à 9 H 00	FC FAUX
11 Juin	Concours de pétanque à 14 h 00 - Place du Foirail	Les Boulistes de FAUX
11 Juin	Les 2cv en Faux'lies - vide garage – repas en soirée - Salle des Fêtes	2CV en FAUX'LIES
12 Juin	Les 2cv en Faux'lies – balade – vide garage	2CV en FAUX'LIES
17 Juin	Assemblée Générale de Création et Loisirs	Création et Loisirs
19 Juin	Fête des Ecoles	APE
13 Juillet	Concours de Pétanque en nocturne	Amicale Boulistes de FAUX
14 Juillet	Repas entrecôte - frites	Amicale Boulistes de FAUX
16 juillet	« Les tables de la Fontaine » - Place de la Fontaine	AAM
15 Août	Fête du village - Dans le Bourg	Comité des Fêtes
3 Septembre	Concours de pétanque à 19 H 00	FC FAUX
15 Octobre	Repas de fin de saison - Salle des Fêtes	Les Boulistes de FAUX
3 Décembre	Soirée de la Saint Nicolas	APE
31 Décembre	Réveillon ouvert à tous	Amicale Boulistes de FAUX

APE DE FAUX

A vos agendas !

La fête de l'école aura lieu le Dimanche 19 Juin 2016 dans la cour de l'école



FAUX

COMITE DES FETES

ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 3 juin 2016

20h30

Salle des préfabriqués de Faux

- **Bilan de l'année**
- **Manifestations à venir**
- **Renouvellement des membres**

**LE COMITE DES FETES
RECRUTE...**

**toute personne volontaire souhaitant
s'impliquer dans la vie du village.**

Venez nombreux !

SAMEDI 4 JUIN 2016
à 17 h 30

EGLISE DE FAUX

Concert
de l'Orchestre d'Harmonie
de Puy l'Evêque

Direction : Jean BALLION

***Beethoven, Ravel, Massenet, Glenn Miller,
Charles Trenet, Ennio Morricone***

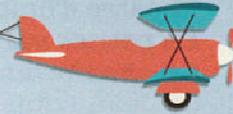
Participation libre

L'association **gifaam** présente

manifestation
zéro déchet

JOUR de fête

GRATUIT



Spectacles

à FAUX
de 10h à 18h

Ateliers

Restauration
Buvette



dimanche 5 juin

Contact & infos : 06 51 82 10 32 

Conception graphique : evanieszkyhna.fr



Thème 2016

« Le livre : toute une histoire »

Spectacles

prog ram me

11h À l'ombre d'une histoire / Cie La Petite Fabrique

Théâtre d'ombres de 3 à 10 ans et plus (salle des fêtes)

De petites valises abritent tout un théâtre d'ombres...

Le chachatatutu et le phénix

de Jean Louis Le Craver (durée 15mn)

Le petit bonhomme haut comme trois pommes

de Gigi Bigot (durée 15mn)

la petite fabrique

12h12 Inauguration de la cabine téléphonique (place de l'église)

Surprise mise en scène par Sandra Ventaillac

de l'association «au son des mots»

Tout public, durée : 30mn

14h Scénettes de la troupe " Les folies falloises"

de l'association "création et loisirs " (au lavoir)

Tout public, durée : 20mn

15h Le Pacha Show et son Bob ! (au détour d'une rue)

Les arts du cirque dans un spectacle émouvant et décalé

Tout public, durée : 30mn

17h Mlle Gulcendron Cie Kiroul (jardin public)

Conte décalé voire conte... à rebours.

Tout public, dès 8 ans, durée : 45mn

Durant la journée dans le village

Les boucs à chocolat !

Déambulation d'un clown d'un autre temps et ses deux boucs dressés, gentils et rigolos, attelés à une charrette pour les tout-petits !

Espace bébé 0-3 ans

Restauration - Buvette

Amenez vos couverts !

Ateliers

10h/13h Bébés lecteurs (jardin derrière salle des fêtes)

Lectures animées pour tout-petits avec Kamishibaï par l'association de St Aubin de Lanquais

Atelier Montessori (petite place)

Manipulations & expérimentations libres (3-6 ans) avec Évanie Echard

13h30/16h30 Paper Woman (au lavoir)

Transformation et métamorphose du papier avec Katia Knight

14h/17h Atelier poterie (au lavoir)

Découvrir la matière avec l'artiste céramiste Marie Pichon-Varin

15h45 L'e-book (salle des fêtes)

Table ronde sur le livre électronique avec Aurélie Chateaux-Martin

10h/11h, 14h/15h
et 15h45/16h30

Maquillage pour enfants (petite place) par Cassandra

Toute la journée La caravan'atelier (au lavoir)

À partir de récup, on crée avec Nelly Rey

Stand Colibri

Expos

Couture et peinture (petite place)

par l'association "création et loisirs " de Faux

Raymond rêve (salle des fêtes)

proposée par la BDP de la Dordogne

Tous les livres utilisés lors de la manifestation ont été sauvés de la déchetterie. Tous les décors sont fabriqués à partir de récupération.



LES 2 CV EN FAUXLIE'S

SAMEDI 11 JUIN 2016

REPAS MUSICAL OUVERT A TOUS

À PARTIR DE 19H30

15 €

PUNCH AU KIWI
PÂTÉ DE CAMPAGNE / CRUDITÉS
MOULES MARINIÈRES / FRITES
SALADE
FROMAGE
BABA AU RHUM
CAFÉ
¼ DE VIN ROUGE OU ROSÉ

FAUX en Périgord
11/12 JUIN 2016

2cv en fauxlie's

Samedi 11 *Après Midi*

Rassemblement 2CV

Bourse pièces toutes marques

Concours de pétanque

Repas musical

Dimanche 12 *Journée*

Vide grenier

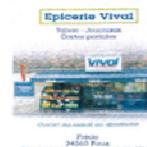
Expo 2 CV et Balade

Bourse pièces Toutes marques

Restauration et buvette sur place

Réservations : 05 53 24 29 09 - 06 72 44 59 70

Mail: marcomini2cv@orange.fr

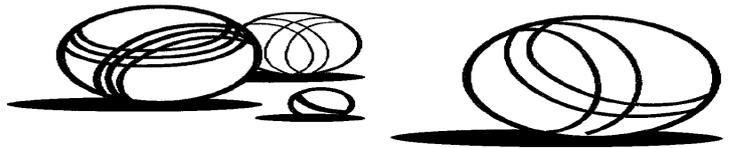


11 SAMEDI
JUIN 2016
14H



*Concours
de Pétanque*

Rens. 06 12 85 63 09



FAUX
Place du Foirail

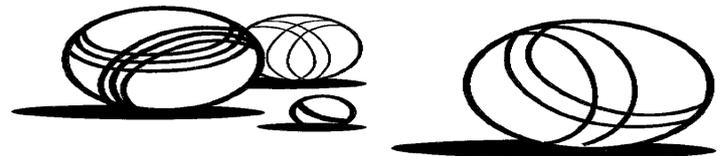
13 MERCREDI
JUILLET 2016

NOCTURNE
19H³⁰



*Concours
de Pétanque*

Rens. 06 12 85 63 09



FAUX
Place du Foirail

Les Boulistes de FAUX

Organisent un repas en plein air sur la PLACE du FOIRAIL

à partir de 12h00
le 14 Juillet 2016

MENU :

Melon

Faux-filet, frites

Salade, fromage

Dessert, café

Vin compris dans le menu

Apportez
vos couverts

!
VENEZ
NOMBREUX
!

Tarif : 15€

Réservations :

Bibi 06.24.40.10.55

Alain FAURE 05.53.24.03.93

FAUX

Le 16 Juillet 19h00

« *Les Tables de la Fontaine* »



PIQUE-NIQUE CONCERT



Venez avec votre panier

place de la fontaine !

1^{ère} partie : **Accoustique**
2^{ème} partie : **Rock**

Concert gratuit

**Toujours de bonnes surprises*

Avec des artistes et groupes à découvrir !

**« La programmation est en cours »*



** Bière artisanale LAPEPIE*

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,
à consommer avec modération

Buvette et restauration sur place

Organisation A.A.M: 05 53 24 54 71
06 07 40 01 45

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

PERMANENCES

Mme IMBERT ASSISTANTE SOCIALE de la
Direction Départementale de la Solidarité et de
la Prévention tient une permanence
Le **Jeudi**, à partir de 9 heures 30,
sur rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,
☎ 05.53.58.75.95 (ou bien les autres jours
05.53.02.06.10).



M.S.A
sur rendez-vous par téléphone au
08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC

C.I.A.S d'ISSIGEAC (Aides ménagères)
Permanences ouverture au public
mardi – jeudi – vendredi de 9h à 12h
Prendre rendez-vous pour les autres jours de la
semaine

☎ 05.53.58.70.90.
21, rue Sauveterre 24560 ISSIGEAC

C.I.A.S d'EYMET
☎ 05.53.22.98.16

S.S.I.A.D
Route d'Eymet à ISSIGEAC
Permanence administrative le jeudi
de 15 h à 16 h 30,
☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

tous les jours de 8h30 à 16 30
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.
☎ 05.53.35.60.00.

3646

INFO DROITS

Information juridique gratuite
(Famille, contrats, travail, pénal, procédures)
au Centre Intercommunal d'Action Sociale de
LALINDE, 2, Rue Péchaud.
Le 4^{ème} jeudi du mois
de 14h à 16h
☎ 05.53.35.34.03.



CARSAT

du lundi au vendredi
de 8h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,
1-3 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC
☎ **3960 ou 09.71.10.39.60**
Numéro unique pour l'Aquitaine
05.47.56.92.19

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)
sur rendez-vous, tous les lundis de 9h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –
Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ **0 820 200 189 du lundi au vendredi**
de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et
d'Information des Femmes et de la Famille)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13 h à 17 h - 21, Boulevard Jean Moulin à
BERGERAC.
☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Monsieur J.M. TRICHET, que vous pouvez
joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de
BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au
05.53.73.24.77.
Jour de permanence : chaque 3^{ème} jeudi du mois
partir de Janvier 2015
ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie
EYMET : de 14h00 à 17h00 en Communauté de
communes.

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes
et de la famille, fédération des
consommateurs, protection judiciaire de la
jeunesse, aide aux victimes, conciliateur,
médiation familiale
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.
☎ 05.53.73.24.77
Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les
professionnels du domaine juridique.

MEMENTO

**POMPIERS 18
SAMU 15**

GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80
Permanences Lundi – Mercredi après-midi
Dimanche matin

MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
Télécopie	
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD (Site d'Issigeac)	05.53.22.57.90
PRESBYTERE - EYMET	05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
ECOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD (scolaire) Secrétariat	05.53.24.98.46
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
C.I.A.S. d'ISSIGEAC	05.53.58.70.90
OFFICE du TOURISME d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES à ISSIGEAC	
- des TILLEULS	05.53.58.60.64
- HUMPHRIES	05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE ISSIGEAC	05.53.58.71.33
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - POTIER C. et Didier DERET	05.53.74.86.58

à ISSIGEAC	06.84.36.12.83
- M. ADELAÏDE à BOUNIAGUES	05.5323.35.72 06.76.82.89.76
- B. LACOSTE-LAFOSSE à BOUNIAGUES	06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES	
-S. GLORIEUX à ISSIGEAC	05.53.24.12.37
-Mme BORINI Marcella à BOUNIAGUES	06.20.92.01.83 05.53.22.89.05
- S. POIRIER à FAUX	06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES M. POIRIER – MME POIRIER BOUNIAGUES	05.53.63.90.50
- M. CHAPUIS à ISSIGEAC	06.72.65.41.21
- Melle CHATEAUREYNAUD à ISSIGEAC	06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE MONNIER A. à ISSIGEAC	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. à BOISSE	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIREC. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
S-PREFECTURE BERGERAC	05.53.61.53.00
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
TRESORERIE MUNICIPALE	05.53.57.25.62
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.04
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières http://www.bergerac.aeropor t.fr/	05.53.22.25.25

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10
(Presbytère d'EYMET)

**Une messe est célébrée chaque dimanche
à 9h30 à ISSIGEAC et à 11H15 à EYMET**

Dimanche 15 juin 10h30 Profession de Foi à Eymet

Dimanche 22 juin-11h15-1^{ère} Communion à Eymet

Dimanche 29 juin-10H30-1^{ère} Communion à Issigeac

**Monseigneur MOUSSET évêque de Périgueux et Sarlat nous informe que
l'abbé PERYGA, sera remplacé par l'abbé BRUNO, à partir du 1^{er}**

SEPTEMBRE 2016.

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en
équipe avec les médecins
D'EYMET ET DE SIGOULES.

**En cas d'urgence, pour joindre
le MEDECIN DE GARDE,
un seul numéro à composer :
le 15**

Vous serez mis en relation avec
le médecin de garde.

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts)- La Cabane – 05.53.61.37.45 -
ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou
05.53.61.37.59
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et
amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) Les Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – Les Galis – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – Fontaud – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – Le bourg – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - Le Buth – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-
Chauffage) Le Buth 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – La Robertie – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – Le Buth – 05.53.57.48.53
STEYAERT Miguel (Electricité) – Le Buth – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – Le Bourg – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) La Métairie du Roc
–
05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) « Le Buth » - 05.53.61.24.45
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - La Barde - 01.47.47.09.17 ou
06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) La
Cabane –
05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – La Genèvre – 06.76.61.02.51
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
HONDAREYTE Jean-Marc (Camping à la Ferme) – La Micalie – 05.53.24.31.16
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) « Fontaud » -
05.53.23.40.06 ou 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) « Les Grèzes » - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie)- Le Bourg – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – La Robertie - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 05.53.57.76.82 www.chateautour.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – Le Bourg – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Frédéric LEMAIRE – Le Bourg - 05.53.22.59.60
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – rte de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – le Bourg – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHE MEGGANE – Les Grèzes – 06.37.44.90.61
VIDOTTO SIMONE – Lajasse – 05.53.24.31.31

PROFESSIONS LIBÉRALES

AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin »

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET - Le Moulin – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux – 06 28 69 40 30

Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après- midi et jeudi après-midi à Faux – 06 28 69 40 30

(Cabinet de BOUNIAGUES 05 53 63 90 50)

Autres

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96



INSCRIPTIONS SCOLAIRES.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017 débuteront à partir du lundi 25 avril.

Peuvent être admis les enfants nés en 2013 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2016). A titre dérogatoire, l'accueil des élèves âgés de moins de 3 ans, dans la limite des places disponibles, est subordonné à leur inscription préalable lors des périodes d'inscription. Ces enfants doivent avoir au minimum 2 ans révolus le jour de la rentrée scolaire, et doivent intégrer l'école au plus tard au retour des vacances de Noël.

L'inscription s'effectue dans un premier temps **auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.**

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement).

Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes:

- ✓ L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS ou SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire du CP au CE2 inclus s'effectue à l'école publique de FAUX. L'inscription se fera donc à la mairie de FAUX.
- ✓ Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école publique d'ISSIGEAC, et l'inscription se fera donc à la mairie d'ISSIGEAC.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET). Votre demande sera examinée fin mai par une commission d'inscription.

Dans un deuxième temps, et sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.

Ecole de Faux: 05 53 24 32 17

Ecole d'Issigeac: 05 53 58 70 71

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées avant le 15 juin 2016.

EXPOSITION ABCDaire des métiers d'art

Cette exposition est l'aboutissement du travail fait par toutes les classes des écoles du secteur collège de Beaumont, notamment celle de FAUX (il s'agit d'un projet culturel : rencontre avec des artisans-artistes. Chaque classe a réalisé une lettre de l'alphabet en utilisant différentes techniques et différents matériaux.)

Cette exposition aura lieu à l'Office du tourisme d'Issigeac.

Visites à partir du 4 Juin jusqu'au 12 Juin inclus

**SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C)
RAPPEL AUX USAGERS**

**LE ROLE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF (SPANC) :**

Il contrôle toutes les installations d'Assainissement Non Collectif (A.N.C), existantes ou neuves et vous conseille sur les choix techniques.
Par conséquent il peut vous aider à réaliser votre projet dans le respect de la réglementation et de l'environnement.
Le SPANC répond à une obligation faite aux communes de vérifier la qualité des ANC.

Attention !!!

Pour tous travaux relatifs à l'assainissement non collectif le SPANC doit être obligatoirement contacté au préalable

*** DANS LE CADRE DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES.**

Le SPANC vérifie que l'installation que vous possédez ne crée pas de risque pour l'environnement ou votre sécurité.

Coût du diagnostic, contrôle de l'entretien et du bon fonctionnement des installations existantes :
- **12.50 €** par an sur la facture d'eau pendant 8 ans. Ce contrôle a lieu tous les 8 ans.

*** DANS LE CADRE DE CONTRÔLE D'INSTALLATION NEUVE et RÉHABILITATION DU DISPOSITIF.**

Le SPANC vérifie avant les travaux que la filière proposée fonctionnera correctement et après les travaux, que ceux-ci ont été bien exécutés.

De plus, l'avis du SPANC sur la filière d'assainissement est une pièce constitutive du dossier d'un permis de construire.

Le coût pour la vérification de la conception et de la réalisation d'une filière d'assainissement non collectif est **gratuit.**

Une étude de sol est réalisée au préalable par un bureau d'étude agréé.

L'étude de sol

En Assainissement Non Collectif la filière de traitement doit être adaptée à la taille de l'habitation, à la surface disponible et à la nature des sols. Aussi, le SPANC doit s'appuyer sur une étude de sol réalisée par un bureau d'études spécialisé afin de s'assurer du bien-fondé de la filière proposée et de la justification de son coût, l'impact financier pour l'utilisateur pouvant être important.

L'étude de conception à la parcelle consiste à trouver la meilleure adéquation entre le projet du maître d'ouvrage et les caractéristiques de la parcelle et de son environnement avec comme objectif premier, la protection de la santé publique, de la qualité des ressources en eau et le fonctionnement pérenne du système.

*** DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE.**

Le SPANC réalise le diagnostic de votre installation.

Vous devez fournir au futur acquéreur un diagnostic de votre installation d'ANC au même titre que les diagnostics amiante ou termites. Ce diagnostic a une durée de validité de 3 ans. Si le dernier contrôle du SPANC date de moins de 3 ans, vous pouvez l'utiliser, sinon, nous vous invitons à nous contacter dès que vous souhaitez mettre en vente votre habitation.

Coût du diagnostic de vente : 80.00 €

***DANS LE CADRE D'UN CERTIFICAT D'URBANISME.**

Lors du dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposée en Mairie, le SPANC peut-être sollicité afin d'émettre un avis sur la faisabilité d'un projet d'installation d'un ANC.

Coût de l'avis de faisabilité : 55.00 €

Communauté de Communes Portes Sud Périgord

SPANC

23 avenue de la Bastide

24500 EYMET

Tél 05.53.22.57.94

Contact :

Manuel MAIGNIEZ

Technicien SPANC

Port : 07.87.11.97.49

Mail : ccpsp24.spanc@orange.fr

Permanences tous les jeudis :

- **Communauté de Communes Portes Sud Périgord - pôle des Services Publics à EYMET :
de 8h30 à 10h00**
- **Bureau annexe « 21 Rue Sauveterre » à ISSIGEAC :
de 10h30 à 12h00**

ORDURES MÉNAGÈRES

Les personnes souhaitant que la commune récupère les anciens conteneurs à déchets ménagers doivent se faire connaître auprès de la mairie.

Indiquez-nous, par la même occasion, si vous n'avez pas été desservi en nouveaux conteneurs.

Vous pouvez nous retourner ce bulletin réponse

✂

Nom :

Prénom :

Adresse :

Je souhaite que la commune récupère mon ancien conteneur à déchets ménagers.